L'info Com'

du Chemin des Dames

Janvier 2016 / N° 7







Sommaire

P. 2 C'est voté

P. 3 Edito

P. 4-5 Développement économique

P. 6 Assainissement

P. 7 Site Internet / Fibre optique

P. 8 Les dates à retenir

Quelques décisions prises en conseil communautaire

Mars 2015

- Signature d'une convention de partenariat pour la valorisation et la préservation des chemins ruraux de la C.C.C.D. avec l'association «chemins de Picardie».

Avril 2015

- Renouvellement du Contrat «Enfance, Jeunesse» 2015/2018.

Mai 2015

- Attribution de fonds de concours pour l'embellissement des communes de la C.C.C.D.
- Mise en place d'une aide à l'investissement pour les commercants, artisans et auto-entrepreneurs.
- Aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Sept 2015

- Opposition à une fusion de la Communauté de Communes du Chemin des Dames avec une autre communauté de communes.
- Augmentation des tarifs de l'école de musique.

Octobre 2015

- Candidature de la Communauté de Communes du Chemin des Dames à la cogestion de la Réserve Naturelle Régionale des coteaux du Chemin des Dames aux côtés du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.
- Renouvellement du camp ski 2016 pour les 12-16 ans
- Participation financière 2016 aux voyages scolaires organisés par les écoles.

Déc 2015

- Contrat Départemental de Développement Local (C.D.D.L.) validation de la programmation 2015 2017
- Transfert de compétence «réseaux et services locaux de communications électroniques» à la Communauté de Communes du Chemin des Dames.
- Modification des tarifs «actions jeunesse» (ALSH A fond l'été Sorties ados).
- Reconduction de «Vauclair en musique» en 2016
- Modification à la baisse du montant des indemnités attribuées au président et vice-présidents à compter du 01/01/2016.

Communauté de Communes du Chemin des Dames



30 communes

Communauté de Communes du Chemin des Dames

1, rue de l'église 02160 CRAONNE

Tél. : 03 23 22 69 72 Fax : 03 23 22 88 58

E-mail: c.c.chemin.des.dames@wanadoo.fr

www.cc-chemindesdames.fr

http://www.facebook.com/cccd02



Chers amis lecteurs de l'InfoCom,

L'année 2015 vient de se terminer, elle a été un tournant pour nos territoires. Après la disparition des cantons de Craonne, Neufchatel et Sissonne, nous avons vu naître un nouveau canton, immense, regroupant 78 communes, appelé canton de Guignicourt. Un binôme de 2 conseillers départementaux a été désigné en lieu et place de 3 conseillers généraux.

Cela ne suffisant pas, nous avons dû affronter avec craintes les effets de la loi NOTRe et notamment la possible disparition des communautés de communes dont la population était inférieure à 20 000 habitants. Notre Communauté de Communes du Chemin des Dames a rapidement été concernée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunal initié par Monsieur le Préfet. Cependant, grâce aux dérogations prévues par la loi, qui permettaient à certaines communautés d'être maintenues au regard de la densité de leur population, et c'était notre cas, grâce à une rencontre avec Monsieur le Préfet, grâce au mouvement de tous nos élus regroupés devant notre siège arborant les écharpes tricolores, grâce à la forte mobilisation de la population ce même jour, grâce à une pétition signée par plus de 1500 administrés, mais aussi grâce à la sagesse de Monsieur le Préfet qui a reçu et compris notre appel, le schéma proposé maintient notre communauté. Ce ne sera pas facile, nous restons « petit » et allons devoir assumer de nouvelles compétences. Il va falloir se mettre au travail, trouver des solutions, signer des conventions et mutualiser certaines obligations avec la communauté d'agglomération et les communautés de communes voisines. Je pense que nous sommes en mesure de relever ces défis et de limiter au mieux l'impact que pourront avoir toutes ces nouvelles charges sur notre budget.

Début décembre, nous avons désigné nos représentants au sein de la grande région Nord Pas de Calais Picardie. De nouveaux contacts seront nécessaires suite à la nouvelle répartition des compétences au sein des Régions et des Départements. Que deviendront le transport scolaire, les aides à nos artisans, nos commerçants, nos PME, nos industries ? Comme vous l'avez vu, lu, entendu, l'année 2016 sera l'année de l'application de tous ces changements, il va falloir que nous trouvions notre place dans cette nouvelle architecture territoriale, un beau challenge à relever. Je ne doute pas un seul instant du travail qui sera accompli par nos agents, nos vice-présidents, nos membres du bureau et nos élus communautaires afin d'œuvrer pour le développement de notre territoire rural constitué de nos 30 communes.

En ce début d'année ayons une pensée pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés, sans les oublier, pensons à notre avenir et surtout à celui de nos enfants. C'est dans cet esprit que nous devons travailler pour préserver et développer notre territoire afin que chacun puisse y vivre sereinement.

Faisons vivre notre territoire en faisant travailler nos commerçants et artisans, n'allons pas toujours chercher plus loin ce que nous avons à notre porte.

Pour vous, pour vos familles et pour tous ceux qui vous sont chers, les membres du personnel, les conseillers communautaires, les vice-présidents et moi-même, vous souhaitons une excellente année 2016, que tous vos vœux se réalisent du plus petit au plus grand.

Développement économique - Attr

Dans un contexte économique difficile la Communauté de Communes met tout en œuvre pour faire du développement économique et touristique une priorité.

Depuis 2 ans quatre grands axes caractérisent les interventions intercommunales en matière de développement économique :

- des actions en matière d'emploi formation insertion professionnelle avec le chantier d'insertion,
- des aides directes en faveur de l'artisanat et des commerces,
- des interventions en matière **d'habitat et d'assainissement** avec une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui réinjecte localement plus d'1 million d'euros dans l'activité du bâtiment,
- des actions de développement touristique, d'amélioration du cadre de vie...

Près de 2 millions d'euros réinjectés dans l'économie locale, répartis comme suit...



activité du territoire - Cadre de vie

AIDES AUX ARTISANS - COMMERCANTS EN 2016

Depuis 2015, pour revitaliser les centres-bourgs, dynamiser le commerce, encourager les jeunes à la reprise... aux côtés de la CCI^[1] et de la CMA^[2], la C.C.C.D. a mis en place une aide pour accompagner les entreprises commerciales et artisanales dans leur projet.

CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS	
Pour qui ?	Entreprises commerciales et artisanales inscrites au répertoire des métiers, à jour de leurs obligations fiscales et sociales dont le siège social et l'activité sont sur le territoire.
Pour quels investissements?	Aménagement immobilier, acquisition ou modernisation de matériel, travaux d'accessibilité.
Montant des aides ?	Subvention de 25% de l'investissement. HT compris entre 3 000 € et 16 000 €. Subvention maximale de 4 000 €.



Ils en ont bénéficié en 2015 :

- Institut Bejan esthétique à Corbeny
- SARL Garage de Beaurieux
- Monsieur PIERSON Cédric, entreprise de plomberie-chauffage à Berrieux
- Le relais des Mousquetaires à Beaurieux





Contact : Communauté de Communes du Chemin des Dames : 03 23 22 69 72 mlahaye.cccd@orange.fr

- [1] Chambre du commerce et d'industrie de l'Aisne
- ⁽²⁾ Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne

O P A H

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Lancée il y a 3 ans, l'opération a fait les preuves de son efficacité. Un bilan approfondi a permis de mesurer ses impacts. Outre les travaux réalisés chez les particuliers ce dispositif a permis notamment de soutenir l'activité du Bâtiment, de revaloriser le parc immobilier, de maintenir à domicile des personnes en perte d'autonomie.

En chiffres

1 255 970 € c'est le montant des travaux réalisés pendant les 3 ans d'opération.

86 % des travaux ont été réalisés par des artisans implantés localement.

c'est le nombre de foyers aidés depuis le début de l'Opération dont 3 sorties d'insalubrité.

46% c'est le gain énergétique moyen obtenu après travaux.

Pour toutes vos questions liées aux travaux de votre logement : www.service-public.fr







une "aide travaux" pour un logement économe et écologique

Assainissement non collectif (ANC)

La Communauté de Communes du Chemin des Dames a instauré un <u>dispositif d'aide financière pour la réhabilitation</u> des dispositifs d'assainissement non collectif.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	
Type de travaux	Réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif.
Public concerné	Propriétaire bailleur ou occupant.
Conditions des ressources	Aucune.
Montant de l'aide	10% du montant hors taxe de la facture de l'entreprise. Aide plafonnée à 1 000 €.



Modalités d'attribution

- 1) Le propriétaire doit faire réaliser, par la SAUR, le contrôle de conception de l'installation envisagée.
- 2) Le propriétaire doit faire établir un devis aussi détaillé que possible par un artisan pour la réalisation de l'installation prévue.
- 3) Le propriétaire doit faire, à la Communauté de Communes du Chemin des Dames, une demande écrite d'aide financière à laquelle il joint le devis. Un propriétaire ne peut présenter qu'une seule demande par tranche de 5 ans.
- 4) La C.C.C.D. étudie le dossier au regard du contrôle de conception réalisé et du devis fourni (validation du devis par la SAUR). Le montant des travaux retenu est ainsi déterminé. Une convention avec le propriétaire est alors établie et signée par les 2 parties.



La convention doit être signée par les 2 parties pour pouvoir commencer les travaux.

- 5) A l'issue des travaux le propriétaire fait réaliser par la SAUR le contrôle de bonne exécution de l'installation réalisée.
- 6) Le propriétaire fournit à la C.C.C.D. une copie des factures acquittées pour la réhabilitation de son installation.
- 7) Au regard de l'avis de conformité de l'installation, des factures acquittées et d'un RIB, la C.C.C.D. verse le montant de l'aide au propriétaire.

Les dossiers seront traités dans leur ordre d'arrivée complet jusqu'à épuisement de la somme réservée au budget chaque année.

Le NOUVEAU SITE INTERNET de la Communauté de Communes



Plus qu'une simple vitrine pour notre territoire, l'intérêt est de pouvoir présenter à tous les citoyens, élus et touristes le rôle de la communauté de communes, ses actions et ses projets.

En tant qu'artisans, commerçants, restaurateurs, hébergeurs n'hésitez pas à nous contacter pour y figurer, pour

corriger vos coordonnées ou les enrichir par un mail, une photo.

Edition d'une nouvelle plaquette touristique, pour soutenir les acteurs qui œuvrent dans le tourisme et favoriser le développement du territoire. Elle présente à travers 3 thématiques (Nature, Histoire, Mémoire), le Chemin des Dames et ses sites incontournables. Editée à plus de 20 000 exemplaires, et traduite en 2 langues (Anglais, Néerlandais) elle est diffusée dans les Régions Nord Pas de Calais Picardie, Alsace Champagne Ardennes, et Belgique.

Merci à ceux et celles qui ont contribué à sa réalisation (élus, agents, habitants) A consulter et à télécharger sur le site internet

www.cc-chemindesdames.fr

FIBRE OPTIQUE



Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2015, les membres du conseil communautaire ont voté à l'unanimité la prise de compétence pour le développement de la fibre optique et le haut débit pour les 30 communes de notre communauté.

CORIC touristique

[VƏSiOn nature PEMPLIE

De 2009 à 2015, les 30 communes de la C.C.C.D. avaient délibéré afin de donner la compétence qu'elles détenaient, à l'USEDA.

Suite à notre délibération, nos 30 communes ont 3 mois pour délibérer afin d'accepter de confier leur compétence «réseaux et services locaux de communications électroniques» à la C.C.C.D. qui elle la confiera à l'USEDA. C'est alors que nous verrons ce développement sur notre territoire intercommunautaire.

Les dates à retenir

CENTRE DE LOISIRS / 4-12 ANS

La Communauté de Communes du Chemin des Dames accueille durant les vacances scolaires vos enfants dans **les locaux du groupe scolaire Fernand Léger de Bourg et Comin** pour des activités manuelles, ludiques et des sorties pour le plaisir de tous.

Vacances d'hiver 2016

Du 8 février au 12 février en journées complètes : 10h à 17h Du 15 février au 19 février en ½ journées : 14h à 17h

Vacances de printemps 2016

Du 4 avril au 8 avril en journées complètes : 10h à 17h Du 11 avril au 15 avril en ½ journées : 14h à 17h

Vacances d'été 2016

Du 6 juillet au 29 juillet en journées complètes : 10h à 17h

Renseignements au 03.23.22.69.72 ou par mail c.c.chemin.des.dames@wanadoo.fr





ANIMATIONS «ADOS» 12-16 ANS

Sorties «ados» à thème les samedis Patinoire, découverte de Paris en trottinette, center parcs, cinéma, bowling... 12€, 16€ ou 22€.

Pour tous renseignements sur les dates contacter la communauté de communes au 03.23.22.69.72 ou par mail

c.c. chemin. des. dames @wanadoo.fr

VAUCLAIR EN MUSIQUE

Samedi 18 juin

Les ruines de l'abbaye de Vauclair vibreront au son de la musique pour un moment d'émotion...

Concerts et spectacle à découvrir au cours de la soirée.





TARIFS

65 € par semaine en journée

25 € par semaine en ½ journée

41 € par semaine en journée

TARIFS avec aides CAF

17 € par semaine en ½ journée

Bons MSA et chèques vacances acceptés Tarifs dégressifs pour les fratries



Retrouvez toutes nos sorties et animations sur la page facebook de la Communauté de Communes du Chemin des Dames

https://www.facebook.com/cccd02





Bulletin n°7 – Janvier 2016 – Communauté de Communes du Chemin des Dames – 1 rue de l'église 02160 CRAONNE – 03.23.22.69.72 – ISSN 22.58-3033

 $\textbf{Site Internet}: \underline{www.cc\text{-}chemindesdames.fr} \text{-} \textbf{Email}: \underline{c.c.chemin.des.dames@wanadoo.fr}$

Directeur de publication : Jean-Paul COFFINET

Réalisation texte : Commission Animation Culture Communication Jeunesse Conception impression : Alliance partenaires graphiques